

19 mars 2013 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

# Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur la politique du gouvernement en faveur de l'édition et de la lecture, à Paris le 19 mars 2013.

Madame la ministre,  
Messieurs les ministres,  
Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous accueille à l'occasion du 33<sup>ème</sup> salon du Livre qui sera inauguré officiellement jeudi. Nous avons donc pris de l'avance. Je voulais, avant de visiter les stands, vous dire ce que je pense de cette institution, car le Salon du Livre en est une et ce que je pense devoir être la politique du Livre conduite par la ministre de la Culture avec le ministre de l'Economie et des finances, toujours vigilant. Vigilant, vous l'avez bien compris, à promouvoir le livre !

Le Salon du Livre est devenu, au cours des années, une institution : 200 000 personnes visitent le Salon, 40 000 ont moins de 18 ans. Ils viennent rencontrer des auteurs, acheter des livres. Il y a plus de 1 000 exposants pour les satisfaire.

C'est aussi un événement international. Cette année, la présence de la Roumanie avec 27 écrivains présents et de la ville de Barcelone.

Mais, je vous le disais, je veux évoquer le livre, ce qu'il représente dans notre pays, sa place et aussi son avenir, sans occulter les fragilités qui existent dans ce secteur. Chacune, chacun d'entre nous a une dette à l'égard des livres. Ils sont, en effet, nos premières découvertes d'enfants, nos premières émotions de jeunesse, ils ne cessent de nous accompagner tout au long de notre vie.

Les livres sont des repères d'une époque, d'une génération, d'une société. Ils révèlent les crises avant même qu'elles ne surviennent, les espérances avant qu'elles ne soient déçues, les ruptures avant qu'elles ne se produisent mais aussi les aspirations avant qu'elles ne deviennent des mouvements irréversibles. C'est pourquoi il faut lire, si l'on veut tout comprendre et tout prévoir.

Les livres sont indissociables de la liberté. Liberté de penser, liberté de plume, liberté d'édition. Ce n'est pas un hasard si lorsque la barbarie s'installe, les livres brûlent : « Là où l'on brûle les livres, on finit par brûler des hommes. » disait Heinrich Heine. Nous avons pu constater, au Mali, que la haine s'en prenait d'abord aux manuscrits et ensuite aux femmes et aux hommes. J'ai pu assister à ce spectacle désolant de manuscrits très anciens brûlés à Tombouctou.

La France, elle a un rapport avec la liberté et elle a donc un rapport particulier avec les livres. Ils font partie de notre histoire, de notre identité, du rayonnement de notre pays. Ils font vivre la langue partout dans le monde. Notre devoir c'est de rendre le livre accessible à tous et partout dans le monde. C'est notamment le rôle du service du livre et de la lecture et du Centre national du livre, qui facilitent les cessions de droits de traduction à des éditeurs étrangers.

Car le livre est aussi une économie. Vous en êtes ici, à divers titres, les représentants.

L'édition représente la moitié du marché des biens culturels. Soit plus de 4 milliards. L'édition, ce sont 10 000 emplois directs et des milliers indirects.

Mais le livre n'est pas un bien comme les autres. Il ne peut pas l'être. D'abord parce que c'est une création, une œuvre. Mais aussi parce que chaque livre est un prototype.

Il faut donc, pour le livre, comme pour tous les biens culturels, une économie différente, spécifique. C'est à l'Etat et notamment à la ministre de la Culture de veiller

spécifique. C'est à l'état et notamment à la ministre de la Culture qu'il revient.

Je connais vos inquiétudes.

Elles touchent pour une grande part aux changements dans les modes de lecture. C'est vrai que pour beaucoup d'entre nous je parle de ma génération le chemin par lequel nous accédions aux livres, les informations qui venaient jusqu'à nous, c'était la « route du papier » comme l'avait évoquée Erik Orsenna.

Mais le monde change et le papier n'est plus, depuis déjà plus de quinze ans, le mode exclusif de lecture.

Le numérique, puisque c'est son nom, n'est pas en lui-même un risque, pas plus qu'il ne l'est pour l'information. Il ne faut pas craindre la nouveauté pour la seule raison qu'elle est nouvelle d'autant qu'elle survient plus guère. C'est le professeur Antoine COMPAGNON qui rappelait qu'en son temps que le livre de poche avait été soupçonné des mêmes effets que le livre numérique aujourd'hui : « D'après certains, écrit-il, les livres de poche étaient des objets de consommation, jetables comme le mouchoir Kleenex, le briquet Cricket et le rasoir Gillette, je le cite, je ne fais aucune publicité qui venaient de faire leur apparition ». Et pourtant la nouvelle génération là, j'en étais à avoir conservé pieusement jusqu'à ce jour, avec respect, les livres de poche écornés dans lesquels nous avons découvert les grands romans qui nous ont appris à vivre.

Le livre numérique peut donc aussi être une chance. Mais à une condition : que nous sachions lui garantir les mêmes protections que celles qui sont celles du livre physique.

Le modèle, nous le connaissons bien, repose sur la loi Lang du 10 août 1981 sur le prix du livre qui rappelons-le avait été inspirée par un grand éditeur, Jérôme LINDON. Cette loi a sauvé, pour un temps, le réseau des librairies. Elle a aussi renforcé les éditeurs en leur permettant d'être maîtres de leur prix, quels que soient le mode et le lieu d'achat du livre.

La même logique doit s'appliquer au livre numérique. Le gouvernement précédent a fait voter, avec l'accord de tous, une loi sur le prix unique du livre numérique. La Commission européenne a contesté allez savoir pourquoi le bien fondé d'une TVA à taux réduit. Malgré l'effort accompli par la France et notamment par Jacques TOUBON, que je salue, qui a été missionné à cet effet, notre pays a été assigné devant la Cour de Justice. J'affirme que nous devons continuer à défendre ce principe, qui est un principe de bon sens, qui veut qu'un livre reste un livre quelle qu'en soit la forme. LA TVA doit être la même car le livre est unique, qu'il soit numérique ou qu'il soit physique.

Dans le même esprit, j'entends faire respecter la chaîne du livre, celle qui va de l'auteur au lecteur en passant par l'éditeur et le libraire. Tout le monde peut être lecteur, mais tout le monde ne peut pas être écrivain ou éditeur.

Il y a des règles à fixer. Je me réjouis que, sous l'égide de Pierre Sirinelli, auteurs et éditeurs, aient pu entendre sur le principe du contrat d'auteur dans le monde numérique. Il permettra aux auteurs et aux éditeurs de continuer d'être reconnus comme tels, même dans l'univers virtuel où tout ne se vaut pas, où tout n'est pas équivalent et où des droits doivent être perçus.

Mais les deux éléments de la chaîne du livre, qui sont aussi des maillons très importants, doivent être protégés et doivent être soutenus.

Je pense d'abord au réseau des bibliothèques ou médiathèques, puisque maintenant nous ne voulons plus appeler les choses simplement par le nom du livre mais par l'ensemble des supports. Notre pays est l'un de ceux où, sous l'impulsion notamment des collectivités locales, la lecture publique a vu son essor encore se développer. Les bibliothécaires jouent ce rôle indispensable de passeurs, de prescripteurs. C'est eux qui permettent le premier contact avec le livre et qui ouvrent largement l'accès aux livres, notamment en sensibilisant les enfants.

Je veux saluer car c'est trop peu fait les régions qui participent au financement des équipements, les départements qui participent également et les communes qui y contribuent y compris à travers les intercommunalités. C'est une originalité dans notre pays que ce réseau de la lecture publique. C'est un sujet légitime de fierté en terme d'accès de tous à la culture.

Je sais aussi qu'Aurélien FILIPPETTI souhaite faciliter la capacité des bibliothèques à faire davantage appel aujourd'hui aux réseaux des libraires. Je ne peux que l'y encourager.

Car l'autre élément de la chaîne sur lequel je veux insister, c'est bien la librairie. Elle n'est pas

seulement un point de vente. Elle est un lieu où le livre s'apprécie, se découvre, se feuillette, un lieu aussi où, de plus en plus, des débats sont organisés, où une animation peut prendre place. Nous avons besoin d'un réseau de libraires denses. Il a résisté jusqu'à là non sans mal à de nombreuses évolutions. Il a appris à cohabiter avec d'autres circuits de diffusion du livre : les grandes surfaces culturelles dont la bonne santé nous importe également et qui ne doivent pas être en opposition avec les libraires & la grande distribution qui permet aussi à beaucoup de nos concitoyens d'accéder aux livres & les clubs de livres. Mais le réseau des libraires que j'évoquais est fragile, vulnérable.

Le gouvernement de Jean-Marc AYRAULT est déterminé à le préserver, en luttant contre toutes les formes de concurrence déloyale que je ne citerais pas mais vous les avez à l'esprit & en menant un combat, à l'échelle internationale, européenne et nationale, pour que des opérateurs ne bénéficient pas, en matière de taxation, de fiscalité avantageuse et qui, grâce à ces moyens-là, pourraient écraser de leur puissance le réseau des libraires.

Une concertation a été engagée par la ministre avec ce qu'on appelle le réseau des libraires indépendantes, avec plusieurs objectifs.

D'abord, le maintien des librairies dans les centres-villes, des lieux qui sont de plus en plus difficiles à tenir, compte-tenu de l'augmentation du prix de l'immobilier. D'où le dialogue que je salue les élus qui sont ici qui doit s'engager avec les maires pour exonérer de taxe les libraires labellisés. Mais il faut aussi faire en sorte que toutes les collectivités, avec l'Etat, puissent intervenir, que des mécanismes de solidarité envers les libraires les plus fragiles puissent être également introduits. Nous aurons besoin de toutes les ressources du ministre de l'Economie et des finances : un prix unique sans remise, la réorientation de certaines aides du Centre national du livre. Certains évoquent même la création d'un fonds analogue à ce qui se passe pour le cinéma. Tout doit être regardé, c'est le cas de le dire, mais des décisions devront être prises.

Je souhaite aussi, puisque j'ai l'occasion de m'adresser aussi bien à des libraires qu'à des éditeurs, qu'il y ait une réflexion sur la répartition de la valeur.

Mais au-delà de ces dispositifs, nous devons mener une politique globale, qui aille bien au-delà de l'industrie du livre.

Je pense notamment à l'éducation. La lecture est une discipline. C'est aussi un apprentissage qui se transmet. Il ne s'agit pas simplement de comprendre les mots c'est déjà pourtant important, même à l'âge adulte certains ont du mal. Il s'agit d'apprendre à apprécier un texte, à en saisir toutes les dimensions, à l'accueillir.

De cet enjeu dépend l'esprit critique, le sens que l'on peut donner à une génération, l'ouverture au monde et les capacités, grâce au livre, de se connaître et de se réaliser.

Le livre, c'est une école. Une école pour celui qui écrit, une école pour celui qui lit, une école de patience et de silence, vertus rares dans le monde contemporain au regard de l'agitation et à l'écoute du bruit.

C'est donc un devoir de donner aux enfants l'envie de lire. Les arguments ne manquent pas, les parents les utilisent. Chacun a encore en mémoire ce que pouvaient dire notre mère ou notre père : « est-ce que tu as lu ? ». Ce n'était pas la meilleure façon de nous y encourager ! La deuxième question qui était plus intime encore : « qu'est-ce que tu as lu ? » pour découvrir enfin ce que nous avions, c'est vrai, découvert. Si l'on veut donner des arguments pour ceux qui en manqueraient, je reviens à la belle phrase de Michel Tournier : « Lisez, lisez, cela rend heureux et intelligent ».

En cette période, je pense qu'il faut tenir la promesse du bonheur et de l'intelligence. Vous êtes là pour quelle soit diffusée largement, à travers le salon que nous aurons le plaisir d'inaugurer jeudi.

Merci d'être venus